

* Les instances internationales. Le Canada participe aux travaux d'innombrables instances internationales de toutes sortes, depuis l'ALENA jusqu'à la Commission des droits de l'homme, en passant par l'Organisation des États américains et l'UNESCO. De leur côté, le CCPJ et l'IFEX vont continuer de suivre l'évolution de la liberté d'expression partout dans le monde. En travaillant en collaboration avec le CCPJ et son réseau de connaissance, lequel est unique en son genre et jouit d'une grande autorité, le Canada pourrait, pratiquement sans bourse délier, jouer dans ces instances le rôle dirigeant pour ce qui concerne la promotion et l'analyse des questions de liberté d'expression et l'information dans ce domaine. Il vaut la peine d'examiner les aspects pratiques de cette possibilité.

Gerald Caplan
Le 31 mars 1997